



du **26** septembre
au **3** octobre 2020
8 jours et 7 nuits - 30 places

Saint-Jean de Monts

Venez profiter d'un séjour au Village Club CAP FRANCE « La Rivière », situé en bordure de forêt, à 2,5 km des plages et à 700 m du centre-ville de Saint-Jean-de-Monts. Vous séjournerez 8 jours/7 nuits en pension complète dans une chambre hôtelière à partager. Une restauration soignée, régionale et de saison sous forme de buffet pour le petit-déjeuner, déjeuner & dîner : repas servis à l'assiette (entrée, plat dessert), vin à discrétion, café/thé.

Départ de Sainte-Geneviève-des-Bois

Transport en autocar de tourisme de Sainte-Geneviève-Des-Bois au Village Club de Saint-Jean-de-Monts (aller et retour).

Excursions incluses

- ❖ Une journée sur l'île de Noirmoutier avec visite des marais salant et le déjeuner dans un restaurant sur l'île.
- ❖ Un aller/retour vers le marché de Saint-Jean-de-Monts.
- ❖ Deux aller/retour vers le front de mer.

Options

- ❖ Supplément plateau de fruit de mer : + 15 €/ personne sur réservation pour le dîner vendéen du 2 octobre, à faire sur place
- ❖ Les excursions supplémentaires (programme sur place).

Pré-inscription et inscription

Pour se pré-inscrire : Adressez un mail à animations-retraites@sgdb91.com ou par courrier à Service Animations retraités, Mairie de Ste Geneviève des Bois ou par téléphone au 01.69.46.80.45 / 80.85.

Un rendez-vous vous sera donné au Service Animation Retraités pour finaliser votre inscription. Vous devrez vous munir de (attention, aucune photocopie ne sera acceptée):

- Votre carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- Une attestation de responsabilité civile délivrée par votre assurance habitation, couvrant la période du séjour.
- Votre carte de l'Animation Retraités ou un justificatif de domicile de moins de 6 mois (Electricité, gaz, taxe d'habitation...) pour les nouveaux Génoméens qui s'inscrivent pour la première fois à un séjour.

Participation et coût du séjour

443€ coût pour les retraités éligibles à la prime ANCV

623€ coût pour les retraités non éligibles

Ce séjour est réservé aux retraités de plus de 62 ans. Pour ce séjour, la priorité sera donnée aux retraités dont la ligne « impôt sur le revenu net avant corrections » de l'avis d'imposition 2019 sur le revenu 2018 ne dépasse pas 61€ *. La prime ANCV est versée aux retraités non-imposables une seule fois dans l'année. Si vous l'avez déjà perçue en 2020, elle ne pourra pas être à nouveau déduite de votre participation au coût du séjour.

*Montant de l'impôt sur le revenu 2018 net avant corrections (avis 2019)

Modalités de paiement

- Un acompte de 50 % en chèque et/ou en espèces (300 euros maximum) à l'inscription.
- Le solde devra être versé avant le 22 août 2020 et sur rendez-vous.

Conditions de remboursement

Montant du transport par personne : 201 €

Pour le séjour : Le montant du remboursement s'effectuera suivant celui de l'assurance du prestataire avec, dans tous les cas, une retenue 25€ ou de 50€ de frais de dossier

Le remboursement surviendra 4 semaines minimum après le remboursement de l'assurance contractée par la ville par virement bancaire.